

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB /MG

DECISION N° ST23-08167

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour l'animation d'un atelier refuges à perce-oreille à l'occasion de la Semaine du Développement Durable,

CONSIDERANT la proposition faite par l'association LA CASE,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C202367 « Animation refuges à perce-oreille » **est attribué à l'association LA CASE, sis 1 rue Jean Bulent – 95400 VILLIERS-LE-BEL.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 600 € TTC.**

La prestation se **déroulera le 20 septembre de 14h à 17h au parc Balzac.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

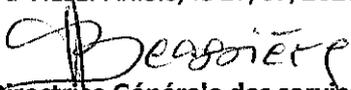
Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à VILLEPARISIS, le 17/07/2023


La Directrice Générale des services,
Valérie BESSIERE



Contrat de prestation pour la Semaine du développement durable 2023

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

Mairie de VILLEPARISIS
32, rue de Ruzé
77270 VILLEPARISIS

CI-APRES DÉNOMMÉE « le client »

ET

La Case
1, rue Jean Bullant
94500 VILLIERS-LE-BEL
Représentée Mr Matthieu Grassi, Directeur de La Case,

CI-APRES DÉNOMMÉE « le prestataire »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

La prestation objet du présent contrat est d'animer un atelier pour famille ayant pour thématique le jardinage au naturel avec la fabrication de refuges à perce-oreille. L'atelier sera sans inscription.

ARTICLE 2 : DATE ET LIEU

La prestation se déroulera le mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 au Parc Honoré-de-Balzac. La mise en place du stand est à prévoir en amont.
Lieu : Parc Honoré-de-Balzac, 60 rue Jean Jaurès – 77270 VILLEPARISIS.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230721-ST23_08167-AI
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023

ARTICLE 3 : COUT DE LA PRESTATION

Le contrat est conclu à prix global et forfaitaire.

Il est réputé comprendre toutes les sujétions nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le prix est ferme.

Le coût de la prestation est fixé à 600 € TTC.

Le règlement s'effectuera après service fait, sur présentation d'une facture.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant ses biens, son personnel et les biens qu'il aurait loués ou qui lui seraient prêtés. Celle-ci couvre les dommages causés à la ville dans le cas où sa responsabilité serait engagée.

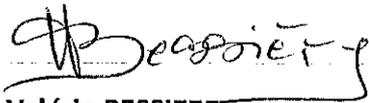
ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

FAIT A VILLEPARISIS

Le 03/07/2023

Pour LA VILLE,
La Directrice Générale des Services



Valérie BESSIERE



Pour LE PRESTATAIRE,
Le Directeur de La Case

Matthieu GRASSI



La Case
Centre de ressources,
d'animation et de formation
sur la solidarité internationale
et le développement durable

Siret : 41363310800027

1 rue Jean Bullant
95400 Villiers-le-Bel

☎ 01 39 92 57 32
www.jacase.org

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230721-ST23_08167-AI
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023



**Centre de documentation, d'animation et de formation
sur la solidarité internationale et le développement durable**

"Informer et éduquer pour construire un monde solidaire"

Devis

N° : DEV00000281
Date : 03/07/2023
N° client : MairiedeVilleparisis
Devis valable jusqu'au 01/09/2023

Mairie de Villeparisis

**32 Rue de Ruzé
77270 Villeparisis**

Réf. : Animation

Animation d'un stand de sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel avec la fabrication d'abris à perce-oreille pour la mairie de Villeparisis le 20 septembre 2023 - exposition d'insectes et exposition "terre et humanisme"

Libellé	Qté	PU	Montant
Prestation Animation	1,00	600,00 €	600,00 €

Devis gratuit - TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Règlement	Virement	Total	600,00 €
Echéance(s)			

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom Crédit coopératif
IBAN FR76 4255 9100 0008 0141 7182 728
BIC CCOPFRPPXXX

Le montant total s'élève à six cents euros

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230721-ST23_08167-AI
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023